



FORUM Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
SOUJIS PAR : Inde
QUESTION : « gestion des déchets nucléaires et dangereux »

Le Programme des Nations Unies pour le développement,

Ayant reconnu la question urgente de la gestion des déchets nucléaires, une résolution globale est proposée par la présente pour relever ce défi critique.

Mettant en avant le cas urgent des déchets nucléaires en en faisant la priorité de l'Inde.

Ayant examiné le pouvoir destructeur des déchets dangereux sur l'environnement, une résolution est proposée pour renforcer l'adhésion de l'Inde à la Convention de Bâle.

1. *Crée* une autorité nationale de gestion des déchets nucléaires avec pour mandat d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie globale pour l'élimination, le stockage et la surveillance en toute sécurité des déchets nucléaires en Inde.
2. *Alloue* des ressources financières aux initiatives de recherche et de développement axées sur les technologies avancées de traitement et d'élimination des déchets nucléaires, en donnant la priorité aux méthodes qui minimisent l'impact environnemental et garantissent la sécurité à long terme.
3. *Lance* de solides programmes d'engagement communautaire pour informer et impliquer le public dans les processus décisionnels liés à la gestion des déchets nucléaires, en soulignant l'importance de pratiques d'élimination responsables.
4. *Favorise* la collaboration internationale en favorisant les partenariats avec des organisations, des instituts de recherche et des pays expérimentés dans la gestion des déchets nucléaires afin de tirer parti des connaissances et des ressources partagées.
5. *Garantit* la transparence dans tous les aspects de la gestion des déchets nucléaires, y compris la diffusion d'informations pertinentes au public, et établit des mécanismes d'audits réguliers et de responsabilisation afin de maintenir des normes élevées de sécurité et de protection de l'environnement.
6. *Encourage* la création de cadres de coopération régionale entre les pays d'Asie du Sud pour relever collectivement les défis communs liés à la gestion des déchets nucléaires.
7. *Affirme* l'engagement inébranlable de l'Inde envers les principes et objectifs énoncés dans la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination.
8. *Reconnaît* la nécessité d'une action immédiate en réponse aux défis posés par les déchets dangereux et l'importance d'aligner les pratiques nationales sur les dispositions de la Convention de Bâle.
9. *Appelle* à un effort intensifié pour sensibiliser le public à la gestion des déchets dangereux, exhortant le gouvernement indien à mettre en œuvre des programmes d'éducation complets pour



informer les citoyens sur les risques associés aux déchets dangereux et sur l'engagement du pays envers la Convention de Bâle.

10. *Soutient* l'allocation de ressources pour des initiatives de recherche et de développement visant à favoriser des technologies innovantes et respectueuses de l'environnement pour la gestion des déchets dangereux en Inde.